

■ VOTE COMMUNALISTE

En deux temps, c'est beaucoup plus tentant

► **Le Conseil-exécutif** maintient le cap quand il a dans sa lunette l'organisation du vote communaliste demandé à ce jour par Moutier, Belprahon, Grandval et Crémines.

► **Il a réaffirmé** hier son soutien à l'idée d'un vote en deux temps, à Moutier d'abord et dans sa couronne au plus tard six mois après, au moment d'adopter le projet de loi sur l'organisation de votations relatives à l'appartenance cantonale de communes du Jura bernois (LAJB).

► **Une variante** sera portée au choix du Grand Conseil, qui avait signifié en juin, par 88 voix contre 56 et une abstention, sa préférence pour un vote simultané en adoptant la «motion Bühler».

Au terme de la phase de consultation, le projet de LAJB a été adopté par le gouvernement. Un texte est sous toit et il sera soumis au préavis de la commission des institutions politiques et des relations extérieures du Grand Conseil (CIRE), avant d'être «lu» par les députés en janvier. Dans un communiqué, le Conseil-exécutif redit son



En juin, les partis bourgeois du Grand Conseil avaient signifié leur préférence pour des votes communalistes simultanés. ARCHIVES STÉPHANE GERBER

penchant pour un vote en deux temps plutôt qu'un scrutin simultané avec des questions différentes pour les communes ayant déposé une demande «sous condition».

Pour le gouvernement, il s'agit «de respecter la volonté des communes de Belprahon, Crémines et Grandval de ne s'exprimer que si Moutier se prononce en faveur d'un changement de canton». Il craint en outre qu'un vote simultané imposé n'accouche d'un retrait de la demande d'une partie ou de toutes les communes, «empêchant la résolution de la Question jurassienne».

Longueurs d'onde

«Le Conseil d'Etat mésestime la volonté claire du Grand Conseil», réagit promptement l'UDC. Les agrariens bernois se réfèrent au bon accueil réservé en juin dernier par une

nette majorité du Grand Conseil à une motion déposée par Manfred Bühler (UDC, Cortébert), cosignée par Francis Daetwyler (PS, Saint-Imier) et Dave von Kaenel (PLR, Villet) plaidant pour le principe de simultanéité des votes. «Le Conseil-exécutif fait de la politique. Il est en droit d'avoir un avis divergent de celui du Grand Conseil», relève simplement Manfred Bühler. «Mésestimée» selon l'UDC, l'opinion du parlement n'est toutefois pas ignorée du gouvernement, qui propose aux députés un projet de loi avec une variante, retenant en trois articles l'idée d'un vote unique.

Maxime Zuber, député-maire de Moutier, constate que le Conseil-exécutif n'a pas été influencé par le Grand Conseil et qu'il respecte la volonté des communes et les engagements pris par la Délégation aux affai-

res jurassiennes. Il observe que si les citoyens de Belprahon, Grandval et Crémines étaient appelés à se prononcer le même jour que leurs voisins de Moutier, ils auraient à intégrer une variante, un conditionnel, une hypothèse à leur réflexion. «La dimension de «pari» (...) ne semble pas conforme aux dispositions constitutionnelles garantissant «la libre formation de l'opinion de l'électeur et l'expression fidèle et sûre de sa volonté» explique-il.

Contrairement à Manfred Bühler, jugeant «cette question purement politique et non juridique», Maxime Zuber serait intéressé par un avis de droit sur la question. Selon lui, un vote simultané imposé pourrait ouvrir la porte à une procédure judiciaire – les autonomistes se sont déjà proposés de saisir le Tribunal fédéral –, un retrait

des demandes des communes ou un boycott des scrutins.

La LAJB et sa variante seront examinées par la CIRE dès le 2 novembre pour une prise de position attendue avant la fin du mois de novembre. «Nous recevons des représentants des quatre communes. C'est une bonne chose», note Pierre Amstutz (Les Verts, Corgémont), un des cinq membres de la CIRE issus de la Députation avec Anne-Caroline Graber (UDC, La Neuveville), Samantha Dunning (PS, Bienne), Béatrice Struchen (UDC, Epsach) et Pierre-Yves Grivel (PLR, Bienne).

Dix contre sept, en théorie

Pour Maxime Zuber, l'avis de la CIRE pourrait peser dans la balance en janvier devant le Grand Conseil. «Difficile d'aller contre l'avis du Conseil-exé-

tif, de la commission, du Conseil du Jura bernois et des communes», pense-t-il. En se référant aux tendances observées le 9 juin lors du vote de la «motion Bühler», et si les fronts ne bougeaient pas d'une virgule, ils seraient dix contre sept à opter pour un vote simultané. Pure spéculation toutefois, les vérités d'un débat en plénum n'étant pas forcément celles des réflexions d'une commission.

A Belprahon, Grandval et Crémines, les maires Michel Leuenberger, Roger Minder et Jean-Claude Chevalier se félicitent que le Conseil-exécutif soutienne la volonté des trois conseils communaux. On saura le 24 novembre, délai arrêté pour déposer une demande, si d'autres communes du Jura bernois souhaitent entrer dans la procédure communaliste.

ARNAUD BERNARDIN

Le Conseil-exécutif reste fidèle à sa ligne

► **Le Conseil-exécutif**, en soutenant des votes en deux temps, poursuit sur la voie initiée par la Déclaration d'intention du 20 février 2012 avec pour destination la résolution de la Question jurassienne. Il va dans le même sens que la majorité du Conseil du Jura bernois et appuie les demandes «sous condition» des Conseils communaux de Moutier, Belprahon, Grandval et Crémines. Il ne suit en revanche pas l'avis du Grand Conseil exprimé en juin, ni la prise de position du Conseil fédéral, qui estimait à fin août que des votes simultanés ne s'avéraient pas contraires à la Déclaration d'intention. Les sept sages proposaient,

en réponse à une interpellation du conseiller national Jean-Pierre Graber, d'adresser une question différente aux ayants droit des trois communes du Cornet: «Si les citoyens de Moutier se prononcent en faveur du transfert de leur commune à la République et Canton du Jura, voulez-vous que votre commune rejoigne la République et Canton du Jura?»

► La LAJB prévoit que le vote (ou les votes) interviennent «dans un délai d'une année à compter de son entrée en vigueur». En cas de procédure en deux temps, les autres votes seraient organisés «dans un délai de six mois suivant ce scrutin». AB

agenda

■ **TAVANNES**
– Bernard Colomb et Aurèle Morf, dégustation-spectacle, ce soir à 19 h 30, au Royal.

en bref

MOUTIER

Nouvelle responsable à la Bibliothèque régionale

Un changement a été opéré à la tête de la Bibliothèque régionale de Moutier. Suite au départ en retraite d'Elisabeth Babey, Katia Helbling a été nommée par le Conseil municipal en tant que nouvelle responsable, poste qu'elle occupe depuis le 1^{er} août. Katia Helbling travaillait déjà au sein de l'institution. oza

MOUTIER

Près de 518 kilos de déchets par habitant en 2014

Les Services techniques et des travaux publics de Moutier ont dévoilé les statistiques relatives à la gestion des déchets en 2014. Au total et en comptabilisant tous les types d'ordures, 3898 tonnes ont été collectées sur l'année, soit environ 518 kilos par habitant. Les ordures ménagères, d'artisanat et d'industrie représentent la plus grande part

avec 1312 tonnes. Suivent les déchets verts avec 1011 tonnes. De manière générale, les services observent une diminution de 4,81% par rapport à l'année 2013, année durant laquelle la quantité des déchets urbains en Suisse atteignait 702 kilos par habitant, selon les chiffres de l'Office fédéral de l'environnement. oza

■ **MOUTIER**

Un siècle de transformations à découvrir à pied



Métamorphose à la place du Marché. PHOTO OZA

Arpenter la Prévôté version 2015 en découvrant ce qu'elle était un siècle plus tôt. C'est ce que propose le Musée du tour automatique et d'histoire de Moutier dans le cadre des 100 ans du tunnel Moutier-Granges. Un parcours jalonné de photos anciennes a été mis en place de la gare à l'ancien collège en passant par les Ceuches et le carrefour Bouduban. Un moyen original de se rendre compte des transformations qu'a subies la ville depuis la construction du tunnel.



■ **CORGÉMONT**

Un recueil de douceur dédié aux nouveau-nés

Enfant de Corgémont exilée dans le canton de Vaud, la photographe Cindy Evans a présenté hier sa première publication. Un ouvrage tout en douceur consacré aux nouveau-nés.

«La vie est un cadeau, à considérer comme tel dès les premiers instants. La période néonatale est la plus éphémère de notre existence, et je trouve qu'elle mérite qu'on y prête une attention particulière», explique la jeune maman de 33 ans. Intitulé *Premier jours*, le livre publié aux Editions du Roc adoucit l'âme, transmet une énergie. Celle de la vie dans tout ce qu'elle a de plus simple. Cindy Evans y a consacré énormément de temps. «J'avais l'idée de photographier ces bébés en studio, mais ce genre d'endroit est plutôt froid. En 2012, la maman de jumeaux m'a proposé un shooting chez elle. Je ne me voyais pas aller chez les gens, et pourtant...»

Nonante familles rencontrées

La magie a opéré. Depuis, et principalement entre 2014 et 2015, Cindy Evans a parcouru pour son ouvrage près de 6700 kilomètres, visité 90 familles, capturé les images de 99 nouveau-nés. Des rencon-



Quiétude partagée. PHOTO CINDY EVANS

tres humainement fortes, chargées en émotions diverses. A chaque fois, la photographe a soigné la mise en scène. Accessoires naturels – elle a dû vider une pièce de sa maison pour tout stocker –, habits confectionnés par sa mère, positions étudiées. «Jusqu'à l'âge de 14 semaines, les nourrissons se comportent comme s'ils étaient encore dans le ventre de leur maman», détaille-t-elle.

L'originalité de son travail est aussi d'avoir associé quelques bébés animaux,

grâce à la collaboration d'éleveurs. Des chiots surtout, mais aussi un porcelet, un caneton, des lapins. «Au contact des nouveau-nés, les chiots se calment, s'installent, s'endorment», sourit-elle. Douceur à l'état pur.

Dans la tête de Cindy Evans fourmillent d'autres projets, toujours avec les tout-petits. En attendant, son ouvrage a été verni il y a une semaine dans le canton de Vaud en présence de 300 personnes, dont de nombreux parents ravis.

OZA

■ **RENAN**

Combat confirmé à la mairie

Ancien conseiller communal à Renan, Maurice Sauser avait fait savoir il y a quelques mois qu'il se présenterait cette année à la mairie. Sa candidature a été officialisée hier à midi au terme du délai de dépôt des listes. Il y aura donc bien combat pour le siège de chef de l'exécutif, le titulaire Andreas Niederhauser ayant décidé de briguer un nouveau mandat. L'élection aura lieu le 22 novembre prochain.

Huit sortants pour six sièges

Les citoyens se rendront également aux urnes pour renouveler le Conseil communal. Les huit sortants se représentent, à savoir Ariane Tschanz (UDC), Eric Vuillet (UDC), Pierre Knobel (UDC), Jean-Pierre Reymond (UDC), Patricia Dumora (Indépendante), Ginette Winkler (L'Entente), François Passera (L'Entente) et Jean-Claude Vaucher (L'Entente). Tous ne retrouveront pas leur siège, puisqu'il a été décidé que le Conseil passera de 9 à 7 membres – soit six conseillers et le maire – pour la prochaine législature.

Contacté hier, le maire Andreas Niederhauser voit d'un bon œil le fait d'être combattu. «La population a l'occasion de faire un choix, ce qui légitime davantage la personne élue», estime-t-il.

OZA